
N° 2017/164

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 30 juin 2017

OBJET :

**DESIGNATION DES
ADMINISTRATEURS
ELUS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le quatre juillet deux mille dix-sept, à dix-sept heures, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Corinne TANGE, Eric CASSERON

Procurations : Karim KENTACHE pouvoir à Georges SCHMITT, Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Betty HUYLEBROECK, Véronique PETIT pouvoir à Patrice BRONSART

Excusé(s) : Florence GABRY, Evelyne POIGNON, Olivier POIGNON, Jacques GAUBOUR, Aude POIREE, Betty HAUNAUER-BEASLAY, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA, André LEFEVRE

Absent(s) : Christophe VIGIER, Nuno CARNEIRO DIAS

Secrétaire de séance : Isabelle PARENT

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **09**

Votants : **12**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 6 juillet 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooooooo

Madame Isabelle PARENT informe le Conseil Municipal ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 2014/018 fixant à sept le nombre de délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et procédant à leur élection ;

CONSIDERANT que Madame FROIDUROT Jeanne ayant exprimé son souhait de ne plus siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de pourvoir à la vacance d'un siège d'administrateur ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de candidats supplémentaires sur les listes déposées lors de l'élection des administrateurs le 15 avril 2014, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus,

CONSIDERANT que conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, Sur le rapport de Madame Isabelle PARENT, et sa proposition ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

PROCEDE à l'élection des administrateurs élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PROCLAME élus les administrateurs suivants :

1. Isabelle PARENT (maintenue dans son statut de Vice-présidente)
2. Florence GABRY
3. Katya SCHMITT
4. Corinne TANGE
5. Patrice BRONSART
6. Evelyne POIGNON
7. Véronique PETIT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,